

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

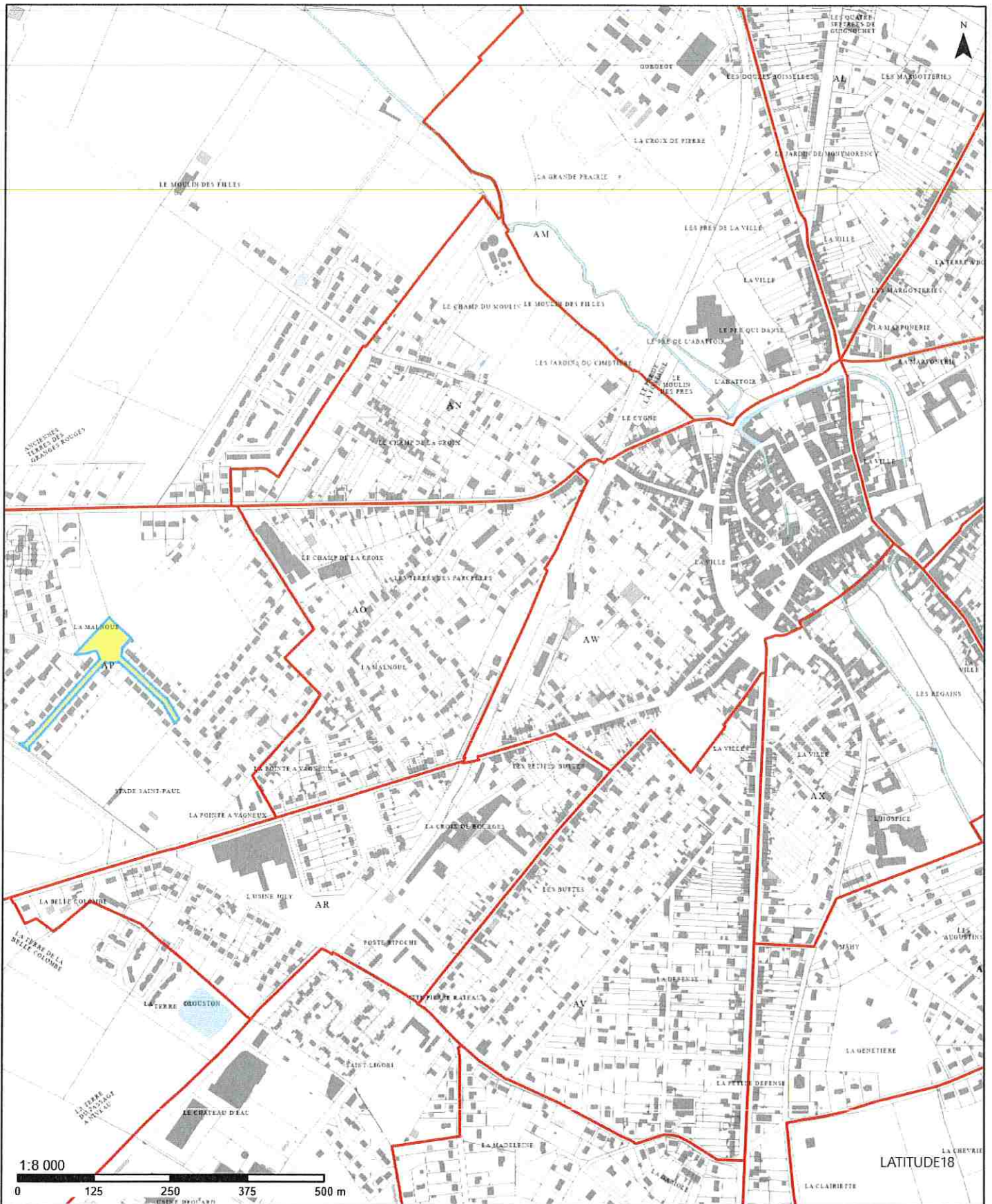
Commune d'Aubigny-sur-Nère
Département du Cher

**TRANSFERT DEFINITIF DES VOIRIES ET
DES RESEAUX DIVERS DU CLOS DE
L'HIPPODROME DANS LE DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL**

ENQUETE PUBLIQUE DU
29 SEPTEMBRE 2025 AU 13 OCTOBRE 2025

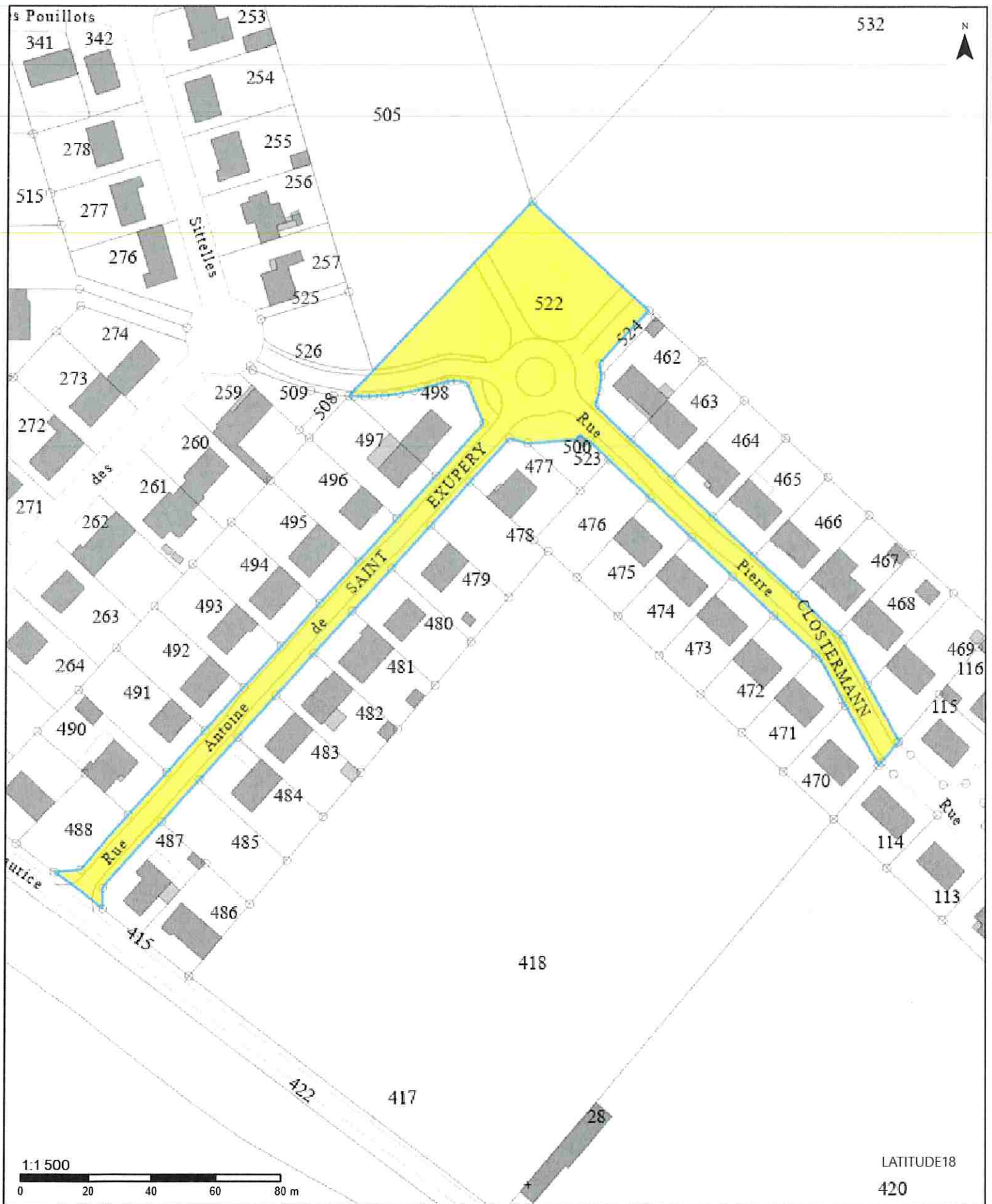
Hôtel de Ville
Place de la Résistance
18700 AUBIGNY-SUR-NERE
Mail : mairie@aubigny-sur-nere.fr

LE CLOS DE L'HIPPODROME – plan de situation



- Réseau hydrographique
- Bâtiments légers
- Bâtiments**
- Commune
- Bâtiments durs

LE CLOS DE L'HIPPODROME - Etat parcellaire (1/2)



- Réseau hydrographique
- Bâtiments légers
- Bâtiments durs
- Commune

Bâtiments

Parcelle AP0522

- Etat parcellaire (2/2)

Resumé

Commune :	AUBIGNY-SUR-NERE (180015)
Surface géographique :	6261 m2
Contenance :	6306 m2
Adresse :	LA MALNOUE (B374)
Bâtie :	Non
Urbaine :	Non

Propriétaire(s)

Compte +00467

Nom	État civil	Adresse	Indivision	Droits
FRANCE INVESTISSEMENT TERRAINS		0027 ALL GAMBETTA 93340 LE RAINCY	-	propriétaire

Urbanisme

Catégorie	Code	Libellé	Emprise	Lien
Secteur PLU	U	Uc	100.0	Ouvrir la fiche
Information linéaire	19	Eaux potable	10.25	Ouvrir la fiche

Historique

Parcelle mère	Type mutation	Date mutation
AP0501	n.c.	07/07/2014

Subdivision(s) fiscale(s)

Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (€)	Référence (€)
-	Sols	-	Sols	-	6306	-	-
Total					6306	-	-

NOMENCLATURE DES VOIES

APPELLATION	DESIGNATION DES POINTS D'EXTREMITE	LONGUEUR VOIRIE(m)	SURFACE (m ²)
	B. VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE		
rue Antoine de Saint-Exupéry	de la rue Maurice Genevoix au giratoire du Clos de l'Hippodrome	202	1818
rue Pierre Clostermann	de la rue du 11 novembre 1918 au giratoire du Clos de l'Hippodrome	149	1341
rue des Sittelles	extension de la rue des Sittelles au giratoire du Clos de l'Hippodrome	50	450
	D. GIRATOIRES		
giratoire du Clos de l'Hippodrome	de la rue Antoine de Saint-Exupéry, de la rue Pierre Clostermann et de la rue des Sittelles	57	452
	TOTAL	458	4061

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Transfert définitif des voiries et réseaux divers du Clos de l'Hippodrome dans le domaine public communal

Notice explicative

L'article L.318-3 du code de l'urbanisme permet de transférer d'office et sans indemnité, après enquête publique, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitation.

Par délibération du conseil municipal du 19 juin 2025 (annexe 1), la commune d'Aubigny-sur-Nère a décidé de procéder au transfert définitif des voiries et réseaux divers du Clos de l'Hippodrome (parcelle cadastrée AP0522) dans le domaine public communal.

Par arrêté du 28 août 2025 (annexe 2), Madame le Maire a lancé l'enquête publique sur ce transfert, conformément aux articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'urbanisme, aux articles L.141-3 et suivants du code de la voirie routière et aux articles L.134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Le Clos de l'Hippodrome est classé en zone Urbaine c du plan local d'urbanisme de la commune (zone résidentielle mixte). La parcelle cadastrée AP0522 présente une superficie de 6306 m². Elle appartient à France Investissement Terrains.

Le Clos de l'Hippodrome est constitué de la rue Antoine de Saint-Exupéry, de la rue Pierre Clostermann, du giratoire du Clos de l'Hippodrome et de l'extension de la rue des Sittelles située dans le lotissement La Sologne. Ces deux rues, le giratoire et l'extension sont ouverts sans restriction à la circulation publique depuis de nombreuses années et assurent des fonctions essentielles de desserte de ce secteur résidentiel. Ce lotissement bénéficie de l'éclairage électrique public. Les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif sont présents sous la voie. La collecte des ordures ménagères se fait en porte à porte dans les rues et il existe deux points d'apport volontaire.

Les voiries du Clos de l'Hippodrome sont constituées de :

- La rue Antoine de Saint-Exupéry, d'une longueur de 202 mètres et d'une largeur de 9 mètres, trottoirs inclus,
- La rue Pierre Clostermann, d'une longueur de 149 mètres et d'une largeur de 9 mètres, trottoirs inclus,

- Le giratoire assurant la jonction de ces deux rues, d'une superficie de 452 m² et ses espaces verts,
- L'extension de la rue des Sittelles rejoignant le giratoire, d'une longueur de 50 mètres et d'une largeur de 9 mètres.

Les équipements annexes sont les suivants :

- Le réseau d'éclairage public,
- Le réseau d'eau potable,
- Le réseau d'eaux pluviales,
- Le réseau d'eaux usées,
- Les espaces verts au Nord du giratoire destinés à accueillir des voiries desservant les futurs lotissements sur les parcelles cadastrées AP0505, AP0507 et AP0532.

Les réseaux de télécommunication, d'électricité et de gaz ne seront pas intégrés à cette procédure car ils sont considérés par la jurisprudence comme appartenant déjà et d'office au gestionnaire du réseau dès leur création.

Les travaux de voiries, réseaux divers ont consisté en la réalisation :

- d'une voirie en enrobé, d'un accès à chaque lot, bordures et trottoirs,
- du réseau d'assainissement des eaux usées, type séparatif avec regard de branchement pour chaque lot,
- du réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- du réseau d'adduction d'eau potable avec regard de comptage pour chaque lot et l'implantation d'un hydrant,
- du réseau électrique avec installation d'un transformateur et pose de coffrets électriques pour chaque lot,
- du réseau gaz,
- du réseau France Télécom avec branchements pour chaque lot,
- de l'éclairage électrique public,
- d'espaces verts.

Le détail de ces travaux se trouve dans le programme des travaux joint en annexe 3.

Le plan de récolement du réseau d'adduction d'eau potable a été réalisé le 12 février 2008.

Le rapport d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement a été réalisée le 16 septembre 2021.

Ces équipements sont en très bon état. Seules deux bordures sont très légèrement endommagées. Un dossier photographique est joint en annexe 4.